COPIE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31/12/2008

ASSOCIATION POUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE « A.F.P.C. »

Siège social :
105, rue d'Hem
59656 VILLENEUVE D'ASCQ

Michel FORTIN
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de DOUAI
4, rue d'Isly 59000 LILLE

Mesdames, Messieurs les Membres
de l'Association
A.F.P.C.

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre Assemblée Générale, j'ai l'honneur de vous présenter mon rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008, sur :

- le contrôle des comptes annuels de votre association, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de mes appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il m'appartient, sur la base d'un audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I – OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

J'ai effectué un audit selon les normes d'exercice professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble.

J'estime que mes contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

II – JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L 823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de mes appréciations, je porte à votre connaissance les éléments suivants :

Règles et principes comptables :

L'annexe présente les règles et méthodes comptables relatives à la comptabilisation de la provision pour dépréciation des créances douteuses. Dans le cadre de mon appréciation de ces règles, j'ai vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies en page 1 de l'annexe, et je me suis assuré de leur correcte application.

Estimations comptables :

J'ai procédé à l'appréciation des approches retenues par l'Association et décrites en page 7 de l'annexe en matière de comptabilisation des ressources du CFA non utilisées à la clôture de l'exercice, et mis en œuvre des tests pour vérifier par sondage l'application de ces méthodes.

Conclusion :

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de ma démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de mon opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III – VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

J'ai également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion conseil d'administration et dans les documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

LILLE, le 15 mai 2009

Michel FORTIN
Commissaire aux comptes